

**PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
- lundi 8 juillet 2019 – 20H30 -**

Présents : S. Verdier (maire), C. Cambus, G. De Vangel, B. Lamanna (adjoints), J. Bukzin, P. Ferrand, N. Haurat, D.Vanderstappen.

Absents excusés : B. Card, J. Marat, C. Prevost-Lavallard.

Représentés : J. Marat par C. Cambus.

C. Cambus est nommé secrétaire.

**Approbation du PV du conseil précédent**

S. Verdier procède à la lecture du PV du 11 avril 2019 qui était consacré aux questions budgétaires : affectation du résultat de l'exercice 2018, vote du taux des taxes communales, projets d'investissements et budget 2019.

Le PV est approuvé à l'unanimité des conseillers présents et représentés soit 9 voix.

**Travaux de voirie sous mandat de la CCPM**

S. Verdier rappelle que la réalisation de travaux de voirie communale sous mandat par la CCPM permet grâce à des montants de marché plus élevés de bénéficier de meilleurs prix de la part des entreprises. C'est la CCPM qui présente les demandes de DETR correspondantes ; la commune doit demander les subventions départementales (FDAL).

Pour 2019 nous présentons un programme de grosses réparations de voirie communale (pluvial rue de l'église, chemin du Cantounas, rue du cimetière, rue Barthe de Madame) estimé à 10.357,05 €.

Il est possible que nous ayons à engager des travaux plus importants liés au problème d'humidité de la maison actuellement propriété de la famille Sibieude, 3 rue de Portes. Nous avons pris l'avis du technicien travaux de la CCPM (P. Trillou). Les travaux d'étanchéité des murs incombent au propriétaire mais les travaux d'étanchéification du domaine public (escalier rue de Portes) nous incombent.

Le conseil municipal approuve la signature de la convention de mandat à la CCPM à l'unanimité des présents.

### **Convention service d'ingénierie mutualisé à la CCPM**

S. Verdier rappelle que nous avons approuvé en juillet 2018 le principe d'un service mutualisé d'ingénierie à la CCPM pour aider les communes à assurer la maîtrise d'œuvre de travaux ne nécessitant pas le recours à un maître d'œuvre ou un architecte. Un technicien a donc été embauché comme prévu pour assister P. Trillou. Mais toutes les communes n'ayant pas le même volume de travaux à réaliser il apparaît pertinent de leur demander de participer au financement de cette assistance à raison de 2 % du montant des travaux.

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité des présents et représentés.

### **Avis sur l'arrêt du PLU intercommunal**

S. Verdier explique que le PLUi est pratiquement terminé ; il a été approuvé par délibération du conseil communautaire et maintenant c'est au tour des communes de délibérer. Il y aura ensuite consultation des personnes publiques associées (services décentralisés de l'Etat pour l'essentiel) et enfin enquête publique à l'automne. Les avis recueillis dans le cadre de l'enquête publique ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur pourront donner lieu à des modifications de certains points à la marge (par exemple pour Manses le devenir de la Mondonne selon que des projets de nature différente seraient avancés, éco tourisme ou installation photovoltaïque...).

Le dossier sur lequel nous devons nous prononcer contient le diagnostic de territoire qui justifie les orientations du PADD, le PADD, le plan de zonage, le règlement.

Présentant le plan, S. Verdier montre les zones hachurées de la zone N qui représentent les espaces naturels à conserver. (Nous devons en informer les propriétaires).

Berbiac reste en zone naturelle. L'application des textes réglementaires par le bureau d'études s'est traduite par l'abandon du classement « Nh » de la parcelle du moulin de Y. Perrier et la réduction de la zone U autour du Guilhounet à cette seule habitation. Le classement de la propriété Audigier qui avait fait l'objet d'une modification de notre PLU de 2009 est maintenu. Pour la zone de La Gabache, l'opération de F. Deboeck sera probablement approuvée dans le cadre de l'ancien PLU de Manses avant l'entrée en vigueur du PLUi.

Pour les possibilités de constructions futures, nous conservons la bande le long de la rue des écuries ainsi que ceux dans le virage et au nord de la propriété De Vangel. Nous avons les deux OAP sur les terrains Coca et Carbonnel. Pour Belrepayre, ce que souhaitaient les propriétaires a été accepté.

Le PLUi comporte aussi la liste des changements de destination c'est-à-dire des constructions d'usage agricole ou professionnel qui pourraient devenir habitations.

Il liste aussi le petit patrimoine comme les écuries, la maison rouge, le moulin de la Mondonne, les puits voutés, les croix de fer forgé, le lac de la Mondonne, etc.

Il comporte également le plan des servitudes tel le périmètre de l'église, le couloir aérien, la ligne 63 kV...

A l'issue de la présentation et des échanges, le conseil municipal approuve le projet en l'état par 8 voix et 1 abstention (motivée par le caractère technocratique de la démarche d'élaboration du PLUi et l'inadaptation de certaines règles d'urbanisme aux contraintes de la ruralité).

## Motion contre la fermeture de la perception de Mirepoix

S. Verdier rappelle que la réorganisation de la DGFIP avait envisagé la fermeture de la perception de Mirepoix mais que, devant le tollé déclenché parmi les élus locaux et départementaux, la décision avait été reportée.

Actuellement, la situation est le maintien de la trésorerie pour encore une année et ensuite la perceptrice, Mme Mateo, sera laissée à la disposition de la CCPM pour aider les collectivités selon les besoins.

Une lettre de protestation a été élaborée par un des maires de la CCPM et proposée à toutes les municipalités pour qu'elle soit relayée vers les représentants de l'Etat et les élus départementaux. Lecture de cette lettre est faite et le conseil considère qu'il n'a rien à retirer de ce texte et soutient la proposition de le signer et l'adresser à qui de droit, à l'unanimité des présents et représentés.

## Questions diverses

- S. Verdier informe le conseil que l'achat de la maison d'Adrien Pesteil est enfin possible et que le montant définitivement fixé par l'administration est de 15.000 €. Il nous faut décider formellement d'engager ce montant. Pour les travaux il faudrait organiser une visite sur place avec le CAUE (Agnès Legendre) et l'architecte à qui nous souhaitons confier les travaux de réaménagement, Patricia Benazet. Si la destination du bâtiment est un logement nous pouvons obtenir 50% de subvention. Mais il pourrait y avoir d'autres opportunités comme par exemple un logement d'apprentis. C'est sur ces perspectives que le CAUE peut nous aider à choisir.
- Le mur du parc rue des écuries a été maltraité par les salariés de BatiPlus qui cherchaient à récupérer des pierres pour la réparation du mur le long de la D50. En fait les pierres se désagrègent et on ne peut pas le conserver tel quel. L'entreprise nous propose de renforcer la fondation, d'élever de deux parpaings avec enduits et de couvrir avec les éléments récupérés des claustras anciennes.
- Dans l'ancien WC public, le robinet du lavabo peut rester ouvert sans que quiconque le voit. On pourrait envisager d'installer un robinet poussoir automatique.
- Rencontre avec la sous-préfète le 19 juillet : il est prévu la visite rapide du village, du site de Berbiac et ensuite un déjeuner au Clos Saint Martin. Pour la partie visites il serait bienvenu que quelques conseillers participent, pour le repas on ne connaît pas le format souhaité.
- Situation des déchets : pour éviter la limite des 33.000 T en 2019 il semble que l'on puisse passer dans les délais, avec une nouvelle enquête publique et un nouvel arrêté préfectoral. Il est nécessaire d'expliquer aux habitants dans le prochain bulletin quel a été l'enjeu de ce dossier pour qu'ils comprennent le pourquoi de toute cette procédure...
- Avancement des travaux :
  - Logement ancienne école : il reste quelques travaux à faire pour l'aménagement de la cuisine. La salle d'eau est terminée ; elle est maintenant conforme aux besoins d'une famille relativement nombreuse (double vasque lavabo et douche). La cuisine est en cours de réalisation par Filip Deboeck qui fait un travail remarquable ! Le loyer futur de la maison rénovée doit être fixé en sachant qu'entre deux locataires (Filip pendant une année puis de nouveaux arrivants...) on ne peut pas augmenter inconsidérément le loyer. Nous devons appliquer ce loyer au bail de Filip Deboeck et trouver la façon de prendre en compte les travaux réalisés par lui.

- Mur du parc : la subvention obtenue pour les travaux en cours ne sera pas totalement consommée, il est donc proposé de prolonger les travaux en réalisant le traitement du mur nord entre le parc et la propriété De Vangel.
- Voirie : nous sommes retardés par l'exploitation forestière et les débardages qui ne sont pas achevés pour ce qui devait être fait au niveau du chalet. En attendant il faut inventorier les nids de poules à boucher car la CCPM réalise une campagne de rebouchage dans lequel nous pouvons nous inscrire.
- Eglise : nous avons la notification de la DETR 2019 pour la première phase concernant le transept.
- Borne d'incendie de La Gabache : le devis du SMDEA transmis à B. Lamanna s'élève à 3.600 € TTC. Malheureusement il n'est pas possible de consulter une autre entreprise pour intervenir sur le réseau AEP.
- Dossier des écuries : le propriétaire cherche toujours à vendre...
- La CCPM s'inscrit dans le PIG (programme d'intérêt général) pour l'amélioration des bâtiments, ciblé principalement sur la précarité énergétique, le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées, et l'habitat indigne ; 160 dossiers possibles et accompagnement des communes pour l'animation et le montage des dossiers
- S'il s'avérait que JL.Austric soit limité physiquement à la suite de son opération, il faudrait peut-être envisager une aide pour payer l'entretien autour de sa maison. Penser au CCAS ?

o O o

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30.